

PREVENIR LES RISQUES AVEC LES ACTEURS ET TOUT AU LONG DU PROJET

« La fatigue, ça dépend, on peut travailler une semaine daï daï et être plus cool après. Le plus compliqué, c'est de finir à minuit et de recommencer à 8h le lendemain, mais on s'y fait. »

Pourquoi agir ?

➤ Pour garantir la santé et la sécurité de tous : artistes, techniciens et administratifs

Les risques professionnels présents dans les entreprises du spectacle vivant découlent de situations de travail dites « à risque » pour la santé et la sécurité des personnes. Une exposition aux risques professionnels prolongée va provoquer une dégradation de la santé physique et mentale des personnes si aucune action n'est réalisée. L'augmentation des maladies professionnelles et la survenue d'accidents sont autant d'indicateurs à prendre en compte pour mettre en place une démarche de prévention.

Si l'action pour la santé et la sécurité se fait le plus en amont possible, donc dès la conception et la préparation du spectacle, elle n'en sera que plus efficace et surtout, ne nuira pas à la créativité.

➤ Pour limiter les ruptures de parcours et les sorties prématurées du métier

Santé et parcours professionnel sont étroitement liés. Une santé qui se dégrade peut être source d'exclusion et/ou de réorientation professionnelle dans le meilleur des cas. Dans un contexte d'allongement des carrières et d'évolution du travail, se pose la question de la construction des parcours professionnels prenant en compte la santé qui se construit ou se dégrade au fil de l'âge. La prévention dès le plus jeune âge permet de limiter l'usure prématurée et d'éviter des ruptures de carrière dues à l'altération de la santé.

Comment agir ?

Dans le spectacle vivant, la mise en œuvre d'une démarche de prévention va obéir aux mêmes logiques que pour une entreprise d'un autre secteur, et ce, quelle que soit sa taille : évaluation des risques, analyse de l'activité et élaboration du document unique.

Pour la prévention des risques, on peut s'appuyer sur les 5 étapes de base suivantes pour préparer une démarche de prévention, que chaque structure adaptera à son mode de fonctionnement et à sa taille..

1 - Préparer la démarche

- Sollicitation et mobilisation par le responsable de la structure, des personnes concernées en interne (encadrement, salariés permanents et intermittents, le cas échéant CHSCT ou DP) et externe (médecin du travail, intervenant en prévention des risques professionnels, partenaires institutionnels...) : constitution d'un groupe de travail composé des acteurs internes de la prévention (CHSCT, chargé de prévention ou de la sécurité), du Directeur technique, de représentants des salariés (tous les métiers doivent être représentés) et d'acteurs externes comme le médecin du travail ou autres acteurs de la prévention.
- Identification des situations à risques lors des phases de conception, réalisation et diffusion.

2 - Identifier, analyser et évaluer les risques

- Analyse des indicateurs internes issus de la santé au travail (accidents du travail, maladies professionnelles), des ressources humaines (absentéisme, taux de rotation des salariés, formation continue...) : les indicateurs sont propres à chaque structure, adaptés à son fonctionnement et à sa taille.
- Documents utiles : fiche technique du spectacle, plan de prévention, fiches risques du CMB.
- Observation des situations à risque repérées dans l'étape 1.

3 - Construire le plan d'action de façon participative

- Réunions du groupe de travail .
- Construction du plan d'actions à partir des conclusions de l'étape 2 = validation de ce plan par la direction de l'entreprise (sollicitation de professionnels le cas échéant sur des points spécifiques repérés).
- Communication du plan d'action à l'ensemble des salariés (permanents, intermittents) tous métiers confondus.

4 - Mettre en œuvre les actions et en faire le suivi

- Création d'un échéancier réalisable pour faciliter le suivi des actions.
- Une personne référente par action peut être nommée pour mettre en place les actions .

5 - Evaluer les résultats

- Le suivi des indicateurs repérés lors de l'étape 2 permet de mesurer le résultat des actions mises en œuvre, comme, par exemple, la baisse des accidents du travail.
- Une évaluation qualitative peut être faite de façon informelle, lors des réunions d'équipe par exemple.



➤ La participation : une clé de réussite de la prévention

La prévention des risques est l'affaire de tous. Pour favoriser la réussite de la démarche, il convient de repérer et d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés. Démarche participative signifie travailler ensemble dès la construction de la démarche jusqu'à sa mise en œuvre, au quotidien, dans le travail.

Il est important de bien communiquer auprès de tous, salariés intermittents compris, sur les risques professionnels présents dans les situations de travail de la structure. Ainsi, tous les choix organisationnels et les mesures de prévention doivent être connus de tous.

Des exemples d'action par phase de projet

Conception : s'assurer que toutes les personnes qui interviennent sont formées en santé et sécurité. Solliciter le médecin du travail, une personne ressources en sécurité, pour identifier les particularités de certaines situations de travail...

Réalisation : coordonner dans le temps et dans l'espace les interactions des artistes, des techniciens et d'autres intervenants afin d'éviter les risques dus à la co-activité. Faciliter les retours d'information de chacun concernant les aspects de leur santé et de leur sécurité afin de mieux en tenir compte.

Diffusion et représentation : Vérifier lors des tournées que les conditions techniques d'exécution prévues sont respectées et ajuster si nécessaire.

Aller plus loin...

Documentation

- Sur le site du **CMB** : 21 fiches pratiques sur les risques pour les activités de technicien du spectacle
- Sur le site de l'**INRS** : Prévention dans les arts du spectacle. (DW 40).
- Sur le site **travailler mieux** : pour trouver des informations sur les démarches de prévention.

Dans le web documentaire « Ma vie de technicien du spectacle vivant » :

- Fiche repère « Organisation du travail »
N° 1 Comment l'organisation du travail est-elle un levier d'action ?
- Fiche repère « Santé et prévention des risques »
N° 1 Quels risques professionnels du métier ?
- Fiche action « Santé et prévention des risques »
N° 1 Evaluer les risques professionnels au travers du Document Unique